

Formulaire d'inscription
L'APAV organise son Vide Dressing de la rentrée
Dimanche 14 septembre 2025 à la mairie de Villerupt

Nom

Prénom

Adresse

Code postal/Ville

Numéro de téléphone

Mail@.....

Titulaire de la pièce d'identité n°.....

Délivrée le par.....

Quantité

1 table : 6 euros

2 tables : 10 euros

Portant X1 X2 (2 maximum, portant non fourni)

TOTAL à payer :

Mode de paiement :

Formulaire d'inscription, paiement et photocopie de la pièce d'identité à renvoyer à :

apav54190@laposte.net

Je déclare sur l'honneur en qualité de particulier :

- ne pas être commerçant (e),

- ne vendre que des vêtements et accessoires personnels et usagés qui n'ont pas été achetés en vue de la revente.

J'atteste avoir lu et accepte le règlement du vide-dressing.

Date et Signature :

Règlement du Vide Dressing organisé par l'Association de Protection Animale de Villerupt (A conserver par vos soins)

Article 1 : Obligations Légales

Toute personne participant au vide dressing devra fournir :
Son nom, son adresse, une copie de sa pièce d'identité et le paiement correspondant à la réservation d'un stand. Ces informations seront consignées dans un registre de police légal tenu à cette occasion.

Article 2 : Tarif

Prix de l'emplacement : entre 6 et 14 € (non remboursé en cas de non-participation).
Le chèque est à établir au nom de l'association : APAV 54 Villerupt
Le virement se fait sur demande de RIB et l'inscription validée une fois le paiement reçu.

Article 3 : Horaires de la manifestation

Cette manifestation se déroule dans la salle des fêtes de la mairie de Villerupt, 5av., Albert Lebrun, 54190 Villerupt le dimanche 14 septembre 2025. L'installation des participants s'effectuera entre 7 h 45 et 8 h 45. Les participants s'engagent à rester sur place jusqu'à 16h.

Article 4 : Inscription

L'inscription est ouverte uniquement aux particuliers, sauf demande de dérogation. Le Vide dressing concerne la vente de vêtements adultes et enfants, chaussures, accessoires de mode.

Article 5 : Responsabilité des exposants

Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casse ou autres détériorations. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Article 6 : Objets invendus

Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur le site en fin de journée. L'exposant s'engage donc à ramener ses invendus.

Article 7 : Stationnement

Pour la sécurité de tous, les exposants devront laisser leurs véhicules en dehors de la Mairie, mais seront autorisés à se garer devant l'entrée UNIQUEMENT pendant le déballage et le remballage.

Article 8 : Emplacement

Il est interdit de modifier la disposition des emplacements ou de revendre son emplacement.

Pour votre inscription

En respect des dispositions réglementant l'organisation des vide-dressings, vous devez :

- 1- IMPERATIVEMENT joindre à votre inscription la photocopie de votre carte d'identité.
- 2- Votre formulaire d'inscription dûment complété et signé
- 3- Le règlement de votre réservation.

Les tables et chaises sont fournies.

Les portants ne sont pas fournis.

Attention : pour faciliter le travail des bénévoles, aucune réservation ne sera prise en compte si votre dossier est incomplet.

Merci pour votre compréhension.

Toute l'équipe de l'APAV.